

PROCÈS-VERBAL

Séance du conseil d'établissement tenue le **mardi 12 mai 2020** à 18 h 30 en visioconférence (TEAMS)

Présences

Parents

☐ Nancy Bergeron

⊠Isabelle Bolduc

⊠Mélanie Deschênes

⊠ Nancy Falardeau

☐ Bianca Lavoie (Démission)

⊠ Brigitte Lavoie

☑ Caroline Tremblay (Arrivée : 19h26)

⊠Sonia Villeneuve

Personnel professionnel

⊠Isabelle Tremblay

Personnel de soutien

⊠Julie Thibeault

Représentantes des élèves

⊠Maude Demouy-Girard, 5^e secondaire

⊠Victor Carré, 4^e secondaire

Assistant à la rencontre

☑Jean-François Giroux, directeur

Enseignants

⊠ Marie-Josée Lapointe

⊠Éric Maltais

⊠Marie Roy

⊠Julie Tremblay

⊠ Esther Villeneuve

1. Ouverture de la séance et vérification du quorum

L'ouverture de la séance est faite par Monsieur Jean-François Giroux à 18 h 33. Après vérification et constatation du quorum, la réunion peut débuter.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

CÉ 19-20-049

CONSIDÉRANT que monsieur le directeur a élaboré un projet d'ordre du jour pour la séance ordinaire du 12 mai 2020 ;

CONSIDÉRANT que ce projet d'ordre du jour a été préalablement communiqué par courrier électronique aux membres du conseil d'établissement de l'École secondaire du Plateau ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par madame Esther Villeneuve, et résolu :

QUE soit adopté l'ordre du jour comme présenté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

3. Adoption du procès-verbal du 19 février 2020

CÉ 19-20-050

Ce document ayant été transmis préalablement par courrier électronique, une dispense de lecture du procès-verbal est demandée par monsieur Jean-François Giroux.



IL EST PROPOSÉ par madame Lise Lapointe et résolu :

QUE le procès-verbal de la séance du conseil d'établissement du 19 février 2020 soit adopté comme présenté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

4. Suivi au procès-verbal du 19 février 2020

Monsieur Jean-François Giroux informe les membres de l'annulation de plusieurs activités et événements en raison de la crise du COVID-19. Ainsi, la conférence de Khate Lessard, le colloque des entraidants (point 8), la collation des grades, le gala de l'Excellence et les vendredis décontractés (point 9) ont tous été annulés.

Point 7.1 : La journée pyjama des élèves de 5^e secondaire a eu un taux de participation faible.

Point 10.2.1 : La soirée d'information pour les futurs élèves de 6^e année s'est bien déroulée.

Point 10.2.2 : Les travaux sur le projet éducatif ont été mis en attente et se poursuivront l'an prochain.

Point 10.2.4 : Le déménagement des locaux du centre administratif à l'école se fera comme prévu.

5. Représentants des élèves

Des précisions sont demandées quant aux apprentissages et à distance, aux modalités de réussite et aux impacts sur le cheminement scolaire des élèves en cette situation de crise.

Monsieur le Directeur fait un résumé des étapes qui ont été franchies depuis le 13 mars 2020, date du début de la fermeture des écoles. Il présente la communication qui a été envoyée aux parents et aux élèves le 8 mai dernier dont les détails sur les modalités de réussite des élèves y sont détaillés.

Il précise qu'un des objectifs à atteindre d'ici le mois de juin est la maîtrise de l'enseignement et de l'apprentissage à distance chez les membres du personnel enseignant et les élèves.

Les élèves doivent consolider leurs apprentissages et en faire d'autres dits essentiels.

6. Normes et modalités 2020-2021 (information)

Ce point d'information sera traité lors de la prochaine séance du conseil d'établissement. Ce document sera transmis préalablement aux membres pour en faire une lecture.

7. Grille-matières en adaptation scolaire 2020-2021 (amendement)

En raison de la crise actuelle, l'équipe de direction n'a pas eu le temps de consulter les enseignants au sujet de la modification à la grille-matières. Cette consultation se fera prochainement en assemblée



générale. Lors de la prochaine séance du conseil d'établissement, la grille-matières pour l'adaptation scolaire sera adoptée.

Les modifications apportées à la grille-matières 2020-2021 pour l'adaptation scolaire se présentent comme suit :

Ajout du programme FPTA (formation préparatoire au travail adapté) :

Ce programme permettra à certains élèves ayant d'importantes problématiques d'apprentissage et d'adaptation à participer à des stages en milieu de travail.

Ajout du Projet TEC (technologie, environnement et citoyenneté) :

Ce programme est offert aux élèves de 15 ans, en réussite dans au moins 2 matières de base sur 3 de 2^e secondaire, mais qui ont un haut potentiel de décrochage scolaire. Il permet de combiner les apprentissages au secteur jeune et l'exploration de métiers en formation professionnelle et de différents projets entrepreneuriaux.

Retrait du programme de concomitance :

Le programme est retiré en raison du volet en formation professionnel (service de la restauration) qui ne répond pas aux besoins de notre clientèle.

8. Plan de lutte contre la violence et l'intimidation (approbation)

CÉ 19-20-051

Les membres ont reçu préalablement ce document par courriel.

CONSIDÉRANT les impératifs de la Loi sur l'instruction publique et de la Loi 56 visant à prévenir et à combattre l'intimidation et la violence à l'école (LIP art. 75.1);

CONSIDÉRANT que la Loi oblige les établissements d'enseignement public à adopter et à mettre en œuvre un plan de lutte contre l'intimidation et la violence;

CONSIDÉRANT que la direction d'école a proposé un plan de lutte contre l'intimidation et la violence qui tient compte des exigences prévues dans la Loi;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de madame Nancy Falardeau, le vote est demandé:

Pour: 16 Contre: 0 Abstention:

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'APPROUVER le plan de lutte contre l'intimidation et la violence 2020-2021 de l'École secondaire du Plateau. ;

DE MANDATER la direction de rendre accessible ce document sur le site Internet de l'école et par envoi courriel à tous les parents (LIP art. 75.1).

3

9. Répartition du budget du conseil d'établissement (approbation)

CÉ 19-20-052

Budget total pour le C.É.: 1 350 \$

Dépenses lunch CÉ: 234 \$

Dépenses autres (achats uniformes pour assemblée générale): 70 \$

Il reste un solde de 1046 \$ à répartir.

CONSIDÉRANT la volonté des membres du personnel et de la direction de souligner l'implication des membres parents au sein du conseil d'établissement ;

CONSIDÉRANT que le conseil étudiant peut bénéficier d'une partie de cette somme pour l'organisation de différentes activités faisant en sorte que tous les élèves puissent en bénéficier ;

CONSIDÉRANT que le gala de l'excellence permet de récompenser les élèves performants de notre école ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de madame Isabelle Tremblay, le vote est demandé afin de répartir le montant restant du budget du conseil d'établissement comme suit :

Chèques cadeaux de 25\$ (9) aux membres parents : 225\$;

Conseil étudiant : 411 \$; Gala de l'excellence : 410 \$.

Pour: 16 Contre: 0 Abstention: 0

APPROUVÉ L'UNANIMITÉ.

10. Contribution financière des parents 2020-2021 (approbation)

Ce point sera traité lors de la prochaine séance du conseil d'établissement.

Monsieur Jean-François informe les membres qu'un remboursement sera remis aux parents au prorata du nombre de jours de classe suspendus en raison de la crise de la COVID-19. Cela touchera les activités parascolaires, les frais chargés pour la surveillance le midi et les concentrations.

Concernant les remboursements liés aux campagnes de financement des voyages, un membre propose qu'il soit possible de transférer ces sommes pour un enfant de la même famille ou de l'utiliser pour payer des activités scolaires. La direction explique que selon la L.I.P., les fonds amassés lors d'une campagne de financement appartiennent au voyage et ne peuvent être utilisés autrement. Il est également demandé que cet aspect légal soit clairement expliqué lors de l'inscription à un voyage.

4

11. Encadrement de la liste des fournitures scolaires 2020-2021 (approbation)

CÉ 19-20-053

Monsieur le Directeur fait la présentation de la liste des fournitures scolaires demandées aux parents pour l'année scolaire 2020-2021.

CONSIDÉRANT la Loi visant à préciser la portée du droit à la gratuité scolaire et à permettre d'encadrement de certaines contributions financières pouvant être exigées;

CONSIDÉRANT le règlement relatif à la gratuité du matériel didactique et à certaines contributions financières pouvant être exigées;

CONSIDÉRANT la politique relative aux contributions financières exigées des parents ou des usagers de la Commission scolaire de Charlevoix;

IL EST PROPOSÉ par madame Isabelle Tremblay de procéder au vote pour l'approbation de l'encadrement des fournitures scolaires 2020-2021 tel que proposé.

Pour: 16 Contre: 0 Abstention: 0

APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ.

12. Sujets d'informations

12.1. Présidence

Aucun sujet.

12.2. Direction

12.2.1. Gouvernance scolaire (projet de loi 40)

En raison de la crise, les élections sont reportées en automne.

12.2.2. Récipiendaires de Forces AVENIR

Notre école a récolté 1 prix dans les chaque catégorie Forces AVENIR.

Le projet Kenya 2.0 a remporté la médaille d'argent dans la catégorie « Projet engagé ». Les élèves iront à la finale au Capitole de Québec.

Philippe Tremblay a remporté la médaille de bronze dans la catégorie « Élève engagé ».

Pierre-Olivier Moreau s'est vu décerner la médaille de bronze dans la catégorie « Élève persévérant ».

12.3. Comité de parents

Madame Nancy Falardeau fait un résumé des sujets qui ont été traités lors de la dernière réunion du comité de parents. Il a été question du rôle du protecteur de l'élève, du remboursement des activités parascolaires, des investissements futurs dans l'éducation et de l'échéancier reporté en automne pour les élections des membres du conseil d'administration des nouveaux centres de service (projet de loi 40).

12.4. Personnel enseignant

Aucun sujet.

12.5. Personnel de soutien

Aucun sujet.

12.6. Personnel professionnel

Les membres du personnel professionnel sont toujours en service auprès des élèves, et ce, à distance.

13. Sujets divers

13.1. Réaffectation dans les écoles primaires

13 enseignantes et 15 membres du personnel de soutien ont été réaffectés dans les écoles primaires en raison de la crise du COVID-19.

14. Levée de la séance à 20 h 35

Tous les sujets ayant été traités, il est proposé par madame Maude Demouy-Girard, et résolu :

CÉ 19-20-054

QUE la séance soit levée.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.